

COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique MARCOT, Maire.

Présents : ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BOISSONNET Annie, CLAUDEL Jean-Marie, FARRON Marie-Claude, GERARD Pierrette, GREGY Pascal, LAVE Michel, LAPOIRIE André, LAVEZ Francis, MARCOT Véronique, MAUGET Véronique, MICHEL Dominique, PARMENTIER Maryline, PETITJEAN Sylvie, PIERREL Christian, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, VANCON Nicolas, VIRY Claude,

Excusés: MOINE Sylvie, PERNOT Stéphane

WYKA Pierre a donné procuration à GERARD Pierrette

Monsieur THIEBAUT Michaël a été élu secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 4 mars 2010 est approuvé.

DELIBERATIONS

Vote des taxes locales – 2010

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 10.93 %
- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 19.82 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 19.80 %
- Taux CFE (taux relais) : 9.65 %

Budgets 2010 – Budgets général et annexes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents projets présentés par Mme le Maire et à l'unanimité, adopte le budget général de la Commune et les budgets annexes de l'exercice 2010, tels qu'annexés à la présente délibération et dont les sections budgétaires respectives, après reprise des résultats antérieurs, sont les suivantes :

Budget Général :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 389 370.00 €	4 858 303.00 €
RECETTES	3 389 370.00 €	4 858 303.00 €

Budget Eau :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	247 462.00 €	1 114 271.00 €
RECETTES	247 462.00 €	1 114 271.00 €

Budget Forêt

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	147 710.00 €	220 047.00 €
RECETTES	147 710.00 €	220 047.00 €

Budget Zone artisanale :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	326 871.00 €	378 131.00 €
RECETTES	326 871.00 €	378 131.00 €

Budget 2010 – Budget Maison du tourisme

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différents projets présentés par Mme le Maire et à l'unanimité, adopte le budget général de la Maison du Tourisme de l'exercice 2010, tels qu'annexé à la présente délibération et dont les sections budgétaires respectives, sont les suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	18 780.00 €	-
RECETTES	18 780.00 €	-

Préau et toiture de l'école maternelle – Demande de subventions

Mme le Maire expose le projet de rénovation de la toiture de l'école maternelle qui présente de nombreuses fuites, de construction d'un préau et de la mise en accessibilité de l'école par la création d'une rampe d'accès et se propose de rechercher tout financement possible pour participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à rechercher tout financement possible.

Aménagement du plan d'eau – Demande de subventions

Mme le Maire expose le projet d'aménagement du plan d'eau dans la suite de sa mise en eau, de l'empoissonnement et de la coupe des roseaux et se propose de rechercher tout financement possible pour participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à rechercher tout financement possible

Travaux de sécurisation des périmètres de protection des captages d'eau – Demande de subventions

Mme le Maire explique que la définition des périmètres de protection des captages d'eau potable est terminée et qu'il faut alors procéder aux travaux de sécurisation des périmètres immédiats. Elle se propose de rechercher tout financement possible pour participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à rechercher tout financement possible.

Enfouissement ligne France Télécom

Mme le Maire présente le projet d'enfouissement du réseau de communications électroniques le long de la VC 152 à Moyenal. Dans le cadre du programme de voirie 2009-2010, il est déjà prévu d'enfouir la ligne basse tension et de refaire la voirie.

Dans le cadre d'un enfouissement de réseau, France Télécom fournit le matériel (fourreaux et chambres) et le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) réalise le génie civil. Le Syndicat finance également la surlageur de fouille, la commune finance donc la partie du matériel non fourni par France Télécom (fourreaux et regards interface pour la reprise des branchements) et la pose de la totalité du matériel.

Mme le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 10 000 € TTC et que la participation de la commune s'élève à 2 854.47 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel que projet tel que présenté et autorise la réalisation des travaux par le SMDEV.

Eau Tranche 3 – Approbation de l'estimation prévisionnelle

Par délibération du 15 février 2000, le Conseil municipal a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer une mission de maîtrise d'oeuvre relative à la réalisation des travaux suivants :

- Eau potable – Restructuration du réservoir d'eau potable
- Travaux de construction d'une station de traitement et de stockage de l'eau potable

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à (sous réserves des calculs d'actualisation) 154.095,00 € HT + 500.900,00 € HT + 595.000,00 € HT + 558 120,75 € HT soit un total de 1 808.115,75 € HT

Le Conseil municipal, l'unanimité, accepte cette estimation qui devient le prix d'objectif et précise que le taux de rémunération du service, tel qu'il résulte du barème défini à l'article 6 de l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 est de 4,96 %, soit un taux d'application de 4,96 % (4,96 x 1).

Baux de chasse – Renouvellement

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les trois baux de location du droit de chasse en forêt communale sont échus depuis le 31 mars 2010 et qu'il convient de les renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement du droit de chasse en forêt communale à l'amiable en 3 lots tels que définis ci-dessus, approuve les cahiers des clauses générales et particulières de location du droit de chasse, fixe la durée du bail à 9 années, à partir du 1^{er} avril 2010 pour finir le 31 mars 2019, fixe le prix de base à 17.35 € l'hectare, lequel sera révisé tous les ans selon l'indice communiqué par l'ONF.

Mme le Maire informe les membres du Conseil que suite à la réunion de concertation avec les chasseurs, la chasse sera désormais autorisée les mercredis en plaine.

Personnel – Fermeture et ouverture de postes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification du tableau des emplois, avec la fermeture d'un poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 35/35° et l'ouverture d'un poste de rédacteur à 35/35° à partir du 1^{er} avril 2010.

Personnel- Allocation handicapé

La commune emploie une personne malentendante. Elle a la possibilité de se faire rembourser entièrement son appareil auditif si la commune, employeur public, accepte de faire une déclaration au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) par laquelle elle reçoit le solde de la facture soit 561.94 € qui sera reversé à l'intéressée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de percevoir l'aide au titre du FIPHFP et de la reverser à la personne intéressée.

Enfants handicapés – Participation financière

Mme le Maire lit le courrier de M. le Maire d'Epinal expliquant que l'école primaire Paul Emile Victor dispose d'une classe d'intégration scolaire pour les enfants malentendants. Un enfant xertinois y est scolarisé. La ville d'Epinal applique une différenciation de tarifs entre spinaliens et non spinaliens. Dans un souci d'équité, la ville d'Epinal

demande à la commune de Xertigny de signer une convention pour la prise en charge de la différence de tarifs afin de réduire l'effort financier des familles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'une prise en charge des frais des élèves malentendants scolarisés en primaire dans une école spécialisée puisque la commune ne dispose pas de structure susceptible de les accueillir, précise que les frais de cantine ne seront pris en charge qu'à hauteur de la différence avec le prix pratiqués par la commune de Xertigny soit 2.62 € par repas en 2010, révisables chaque année, décide que les activités prises en charge devront faire l'objet d'un descriptif précis de la part de la ville d'Epinal et que la commune de Xertigny se réserve le droit de juger de leur opportunité et du montant de la prise en charge le cas échéant.

Forêt - Coupe d'emprise

Mme le Maire expose que les parcelles 5, 9 et 12 sont situées dans les périmètres immédiats de protection des captages d'eau potable des sources Jeanjean et Mangin. Pour respecter la réglementation en matière de périmètres, Mme le Maire explique qu'il y a lieu d'enlever les arbres. L'ONF propose de mettre en vente les arbres situés sur ces parcelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser une coupe d'emprise sur les parcelles 5, 9 et 12, précise que la vente se fera en bloc et sur pied et charge l'ONF de procéder à la vente.

Forêt communale – Destination des produits des coupes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2010 et les invendus de 2009 comme proposée par l'ONF.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR Mme LE MAIRE AU CONSEIL

Marchés

- Les travaux de la maison de santé et du logement de l'école maternelle se poursuivent.
- L'aménagement de la cascade du gué du saut se terminent, ensuite le pont amenant au bois Beaudoin sera refait puis ce sera le parcours d'orientation qui sera mis en place.
- Programme de voirie 2008 : pour sécuriser le croisement entre la RD434 et la rue de la Vallée de l'Aître, il s'est avéré nécessaire de décaler la Stop afin de créer une partie de route quasi plane. Un avenant au marché sera donc proposé par l'entreprise SRE.

Projets :

- Programme voirie 2009-2010 : la consultation sera lancée la semaine prochaine pour les routes suivantes : VC 23 – Route de Plombières, VC 15 – Void de la Bure, VC 11 – Chemin des Noëls, VC 9 – Rue de l'école, Rue de la Houblonnière et des entrées de garage, VC 300 – Rue Henri Cadet, VC 103 – Rue des Côtes Lebec, VC 152 à Moyenpal et réhabilitation de l'Ouvrage d'Art du Gué du Saut.
- Programme de voirie 2010-2011 : la commission voirie doit se réunir pour arrêter le programme.
- Bâtiments techniques : l'ensemble du service technique a été consulté sur le projet et il en est sorti une proposition simplifiée. Une étude complémentaire sera donc demandée au BET Sigma.
- Mise en sécurité des parkings des écoles et de collège : après consultation des services du Conseil général, l'idée proposée serait d'orienter les cars sur le plateau technique entre le gymnase et le collège et d'interdire l'entrée du collège par le parking de la maternelle. Un cahier des charges des travaux va être proposé par le Conseil général à la mairie.
- Réhabilitation de la Salle Polyvalente : dans un premier temps, il s'agit de demander la concours d'un maître d'œuvre pour évaluer la réhabilitation complète de la salle.
- Ecole d'Amerey : les menuiseries extérieures sont à changer et la façade à rénover.
- La mise en accessibilité des bâtiments communaux devant être réalisée pour le 31 décembre 2014, un diagnostic sera lancée cette année sur l'ensemble des bâtiments.
- Une étude d'aménagement d'ensemble sera réalisée pour planifier l'aménagement futur de la commune et ce d'autant plus depuis l'acquisition de la maison de Mme Munier et des bâtiments Romary et Lamboley.

Divers

- Melle Sabrina CLAUDE a été embauchée en remplacement de Thierry LE GUERN au poste de la gazette

Fait à Xertigny, le 8 avril 2010

Le Maire,
Véronique MARCOT